

Veille des idées

Fiscalité des entreprises

La Fondation iFRAP publie son dernier mensuel s'intéressant à la fiscalité des entreprises, visant à faire le point sur les écarts entre les prélèvements obligatoires en France et au sein des autres pays européennes. L'iFRAP choisi tout d'abord d'établir un constat sévère sur la trajectoire nationale, puisque le rapport relève que :

- Le taux des prélèvements obligatoires sur les entreprises est passé de 18,7 % du PIB en 2012 à 18,4 % du PIB en 2018 – les auteurs jugeant que la quasi-totalité de la baisse liée au CICE et au pacte de responsabilité a été avalée par des hausses d'impôts sur la main d'œuvre, l'outil de production, les cotisations sociales et la fiscalité écologique.
- Le projet de loi de finances pour 2020, s'il prévoit des baisses d'impôts pour les ménages, n'accordera que 900 millions pour les entreprises, la baisse du taux d'impôt sur les sociétés étant presque intégralement absorbée par la suppression des niches (gazole non routier par exemple) ou à la fin du CICE.
- D'ici 2022, l'objectif de 13 milliards d'euros affiché par le gouvernement ne sera pas tenu, avec une prévision plus proche des 2,5 milliards de baisse à condition de tenir la baisse du taux d'IS à 25 %.

En comparant la situation nationale à la zone euro, l'iFRAP juge que si nous avons la même structure de prélèvements que la moyenne de la zone euro, les prélèvements entreprises seraient inférieurs d'au moins 100 milliards d'euros par an. L'étude juge préoccupante la situation en ce qui concerne les impôts sur la production, qui pèse en France 56 milliards de plus que la moyenne de la zone euro, et sur l'importance des charges sociales employeurs, qui dépasse dans la même logique de 80 milliards d'euros ce qui se fait chez nos voisins. La Fondation iFRAP recommande de réduire l'imposition des entreprises rapidement de 18 milliards d'euros, en :

- Réduisant progressivement la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ou la cotisation foncière des entreprises, accompagnés de l'attribution d'un pouvoir de taux aux exécutifs locaux concernés.
- Supprimant totalement la cotisation sociale de solidarité des entreprises, afin d'éliminer toute taxation sur le chiffre d'affaires des entreprises qui distingue aujourd'hui la France des autres pays européens.
- Baissant le versement transport et la taxation au profit du fonds nationale d'aide au logement.

Accès à l'enseignement supérieur

Terra Nova publie, sous la direction son pôle Enseignement supérieur et Recherche, une analyse de la politique nationale d'accès aux études supérieures ainsi qu'une série de propositions pour améliorer son efficacité.

Les auteurs partent du constat que la massification de l'enseignement supérieur dans les soixante dernières années s'est accompagnée d'une démocratisation mais que cette dernière reste inaboutie - les institutions les plus prestigieuses voyant une surreprésentation des enfants des classes supérieures, alors que les enfants d'origine socialement défavorisée abondent les filières courtes. Pour les auteurs, il est essentiel d'agir à chaque niveau car les inégalités sociales dans l'enseignement supérieur découlent souvent du lycée, au sein desquels la situation à la fin du collège compte, ce dernier étant lui-même influencé par les résultats par la non-maîtrise des apprentissages de base à l'école primaire - laquelle à son tour se retourne vers l'école maternelle, où raisonne les inégalités familiales.

Le rapport propose une série de mesures, de l'enfance à l'âge adulte, afin d'agir au plus tôt pour favoriser les conditions de l'accès à l'enseignement supérieur, suggérant ainsi de :

- Développer et rendre plus cohérentes les actions destinées aux jeunes scolarisés de milieux défavorisés pour y valoriser les études supérieures, en faisant par exemple venir les professionnels dans les établissements scolaire pour présenter divers métiers, en facilitant les stages en milieu professionnel au collège pour ces publics, en priorisant l'accès des jeunes de territoires éloignés au sein des séjours d'immersion à l'université, ou encore en introduisant des programmes de mentorat.
- Faire de Parcoursup un outil pour la démocratisation de l'accès au supérieur, en accompagnant davantage les élèves défavorisés dans la constitution de leurs dossiers (lettre de motivation

Les titres sont cliquables et redirigent vers les documents analysés.

notamment), en réservant des places dans les filières d'excellence pour parer au phénomène d'autocensure, ou en instaurant des quotas pour l'ensemble des lycées préparatoires privés.

- Diversifier l'offre de formation et mieux accueillir dans l'enseignement supérieur, en rendant possible l'accès aux licences professionnelles ou aux licences générales après un BTS ou en bonifiant les bourses lorsque les disciplines sont en manques de diplômés.
- Mieux ouvrir socialement les formations les plus sélectives, en multipliant les initiatives poussant les jeunes de milieu modestes à candidater aux formations et à accéder aux classes préparatoires (comme par exemple à HEC ou Polytechnique) ou en les incitant à accepter davantage d'étudiants issus de formations diverses (STS, IUT, licences universitaires des petites universités...).

Évaluation des réformes économiques

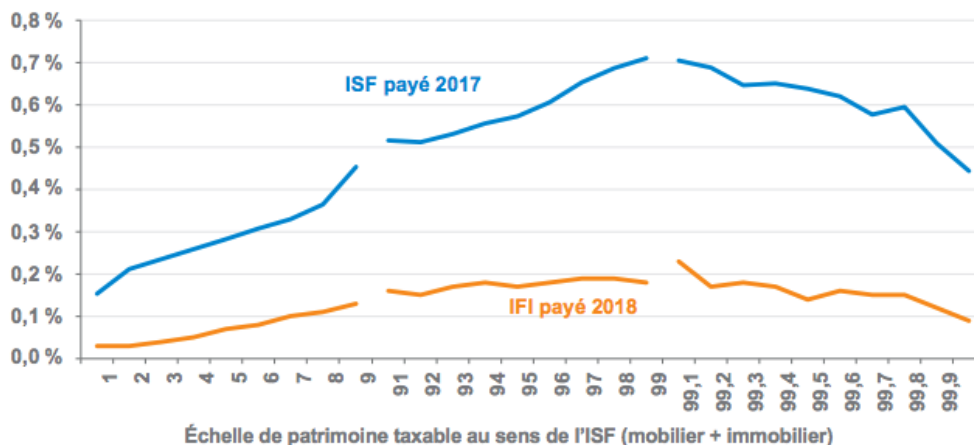
Clément Dherbécourt et Margarita Lopez Forero publie pour France Stratégie une note s'intéressant aux effets des réformes de la fiscalité du capital entre 2011 et 2018. Pour évaluer ces dernières, les auteurs se concentrent sur les foyers à hauts revenus issus de produits financiers (plus de 10 000 euros annuels) et ceux étant redevables de l'ISF (700 000 foyers) - mettant leurs résultats en perspective avec les orientations décidées par la majorité présidentielle en 2018.

Pour les auteurs, l'impôt sur la fortune (ISF), même s'il ne s'agit pas un impôt sur le revenu, contribue à augmenter la progressivité de l'imposition des revenus du fait de la corrélation entre revenus et patrimoines. Toutefois, son effet redistributif est limité comparé à l'impôt sur le revenu, puisqu'en moyenne les hauts revenus s'acquittent d'un IR sept fois supérieur à l'ISF.

France Stratégie met en évidence le fait que, malgré un barème conçu comme progressif, le taux d'ISF dont s'acquittaient les ménages les plus fortunés diminuait avec leur niveau de patrimoine. D'une part parce que l'assiette imposable était exonérée de certains de leurs actifs (outil de travail, œuvres d'art, etc.), et d'autre part parce que le mécanisme de plafonnement – la somme des prélèvements sociaux, de l'IR et de l'ISF ne devant pas excéder 75 % des revenus – concernait davantage les hauts patrimoines (parmi les 1 % les plus fortunés des contribuables à l'ISF, plus de deux sur trois étaient plafonnés).

Enfin, les auteurs montrent que le passage de l'ISF en IFI (impôt sur la fortune immobilière) a eu pour conséquence d'exonérer d'impôt l'essentiel des contribuables ISF les moins fortunés. À l'inverse, parmi les 0,1 % très fortunés en 2017, seul un sur dix n'est pas contribuable à l'IFI en 2018.

Taux d'imposition de l'ensemble du patrimoine en 2017 et 2018 des foyers redevables de l'ISF en 2017



Lecture : au sein des 0,1 % des foyers les plus fortunés, le taux d'imposition du patrimoine taxable au sens de l'ISF, c'est-à-dire incluant les actifs mobiliers non professionnels et immobiliers, est de 0,09 % en 2018.

Budgétisation environnementale

L'inspection générale des finances (IGF) et le Conseil Général de l'environnement et du développement durable publient un rapport complet sur le « Green Budgeting ». Selon l'étude, cette pratique consiste à évaluer la compatibilité des budgets nationaux avec les objectifs environnementaux, en particulier climatiques. La première étape consiste à recenser, au sein du budget, les dépenses et les recettes ayant

un impact environnemental « significatif », positif ou négatif, dans le but, ensuite, d'en évaluer précisément les effets.

En termes de méthode, l'IGF identifie d'abord six groupes de mesures environnementales qui peuvent avoir un impact positif (ou négatif) mais significatif pour le respect des engagements français. Ainsi, l'IGF propose que les mesures de transition vers une économie décarbonée, d'anticipations des risques naturels et participants à l'évolution des comportements, d'utilisation durable des ressources (eau, terrestres, maritimes), d'économie circulaire et de préventions des risques industriels, de prévention et de contrôle de la pollution ainsi que de préservation de la biodiversité (incluant la gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers) soient évaluées dans le cadre d'une budgétisation environnementale.

Dans le cadre du rapport, l'IGF a pu appliquer cette méthode au PLF 2019 à titre d'exemple. Il en découle que les dépenses favorables s'élèvent à environ 36 milliards d'euros (soutien aux énergies renouvelables, soutien au ferroviaire, recherche sur les énergies renouvelables, rénovation thermique des logements ...) contre un budget défavorable qui s'élève à 25 milliards d'euros (exonérations de taxes sur les produits énergétiques, financement d'infrastructures routières, achat de fioul...).

Inciter l'égalité femmes-hommes au sein des études scientifiques

Clémentine Van Effenterre, Julien Grenet, Marion Monnet et Thomas Breda analysent pour l'Institut des Politiques Publiques (IPP) l'efficacité des programmes de sensibilisations à la place des femmes au sein des filières scientifiques, en se basant sur un large échantillon de plus de 20 000 élèves. Pour les auteurs, l'objectif de ces interventions est de contrecarrer les stéréotypes associés aux métiers scientifiques et à la place des femmes en sciences, de manière à rendre les filières scientifiques plus attractives auprès des jeunes filles.

En analysant les nombreux retours, l'IPP démontre que les interventions entraînent une diminution significative des stéréotypes sur les métiers scientifiques et sur les différences genrées d'aptitudes pour les sciences, aussi bien chez les filles que chez les garçons. Si l'étude ne note pas d'impact détectable sur les choix d'études des garçons, les formations ont bien des effets significatifs sur l'orientation post-bac des filles de terminale S – la proportion s'orientant vers une classe préparatoire scientifique passant de 11 à 14,5 %, soit une augmentation de 30 %. Enfin, l'étude note que parmi les élèves les plus performants en mathématiques, un programme de sensibilisation permet également de réduire d'un tiers l'écart filles-garçons dans l'accès aux classes préparatoire scientifiques.

2022 et le risque populiste en France

Dominique Reynié a dirigé, pour le compte de la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol), une enquête d'OpinionWay sur les préférences de votes de plus de 3000 français, testant ainsi plusieurs scénarii de votes pour la présidentielle de 2022. Partant du constat que le contexte national est en proie à une contestation permanente (gilets jaunes, zadistes, animalistes, activités de l'écologie...), la Fondation cherche à connaître les modalités d'une telle expression lors du futur scrutin en 2022. Le constat tiré par les auteurs est alarmant, puisqu'il nous apprend que :

- La protestation électorale (vote populiste et blanc, abstention) est en constante augmentation depuis 2007, passant de 32,4% à 60,9% en 2017 (dépassant les 53% de 2002, précédent record).
- Plus d'un électeur sur deux a déjà émis un vote populiste, ce qui laisse une grande réserve de vote pour ces partis étant donné que lors du scrutin de 2017 31% des électeurs inscrits ont voté pour de telles orientations.
- En se projetant sur 2022, 77% des personnes interrogées déclarent qu'elles pourraient s'abstenir, voter blanc ou populiste au premier tour de l'élection (dont 49% qui pourraient voter populiste).
- Dans le cas d'un second tour entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen, 30% des électeurs seraient certains de voter pour le président sortant et 23% pour la cheffe de file du Rassemblement national – avec une réserve de vote immense qui pourrait fluctuer selon le climat de protestation du moment puisque 27% des personnes seraient certaines de s'abstenir ou de voter blanc et 18% ne sachant pas encore ce qu'ils feraient.

Cinq priorités pour un Green Deal européen

Marc-Antoine Eyl-Mazzega, directeur du Centre Énergie et Climat de l'institut français des relations internationales (IFRI), et Carole Mathieu, responsable des politiques européennes de l'énergie et du climat du think tank, publient un éditorial développant cinq priorités majeures que devrait inclure un futur green deal européen - Ursula Von der Leyen ayant annoncé un plan dans les cent jours suivant sa prise de fonction à la présidence de la Commission européenne.

1. Accélérer les gains d'efficacité énergétique

Pour les auteurs, il est essentiel de renforcer l'efficacité énergétique et de miser sur la sobriété énergétique, puisque cela permet de maîtriser les pics de consommation, de limiter la hausse des factures énergétiques et de faciliter la décarbonation. Dans l'idéal, la demande énergétique primaire doit être réduite d'au moins un tiers et jusqu'à 50 % en 2050 par rapport aux niveaux de 2005. L'effort requis est gigantesque, sachant que la consommation énergétique de l'UE est repartie à la hausse depuis 2014, principalement tirée par le bâtiment (variations climatiques et rythme des rénovations insuffisant) et le transport (augmentation du trafic et succès des ventes de véhicules de grande taille). Outre le renforcement des standards, le rapport préconise de mobiliser la Banque européenne d'investissement (BEI), de simplification des dispositifs de soutien, ou encore de lancer des campagnes de sensibilisation.

2. Une stratégie de décarbonation complète de l'électricité d'ici 2040

En 2018, environ 54 % de la production totale d'électricité de l'Union était décarbonée dont la moitié de nucléaire. Or, comme le note les auteurs, le parc de réacteurs européens à une moyenne d'âge élevée, quatre réacteurs seulement étant actuellement en construction. Le rapport préconise de ne pas faire l'impasse sur la question du rôle du nucléaire à long terme, en accordant des investissements adéquats pour des projets de nouveaux réacteurs sûrs et compétitifs tout en soutenant la recherche en matière de gestion des déchets. Il est également proposé de renforcer les projets d'énergie hydraulique, les interconnexions entre les états-membres, ou encore le stockage des énergies intermittentes.

3. Opérer une transition juste et porteuse d'opportunités économiques

Selon l'IFRI, l'acceptabilité sociale du processus dépendra de deux grands facteurs qui sont la capacité à déployer des mesures compensatoires pour ceux qui seront le plus durement affectés par les mutations, et la capacité à faire de la transition un levier de création d'emplois. Malgré des compétences restreintes en matière fiscale, les auteurs suggèrent que l'Union réviser la directive sur la fiscalité énergétique de 2003 pour interdire les subventions aux énergies fossiles, créer un fond dédié à la transition juste dans le cadre du prochain budget 2021-2027 (notamment pour les régions charbonnières) et investisse massivement dans les technologies digitales et bas carbone (éolien offshore posé et flottant, l'hydrogène décarboné, le stockage ou la réutilisation du CO₂, la gestion forestière...) sous la houlette d'une Agence européenne de la transition énergétique.

4. Passer à l'offensive en matière de diplomatie climatique

Selon l'IFRI, il est essentiel pour l'Union de veiller à ce que la baisse de ses émissions domestiques ne soit pas annulée par une hausse des émissions importées (fuites de carbone et délocalisations). Le think tank se prononce donc en faveur de l'introduction d'une taxe carbone aux frontières sur certains biens et propose que l'ensemble des nouveaux accords commerciaux puissent être conclus avec des clauses contraignantes d'alignement des pays tiers sur l'accord de Paris.

Évènements

18 octobre – Quels sont les engagements pour l'égalité femmes-hommes des entreprises à l'international ?

France Stratégie organise une restitution des travaux de sa plateforme RSE, parti à la rencontre des entreprises françaises actives à l'international afin d'identifier les bonnes pratiques en matière d'accès à l'éducation, de santé sexuelle, de soutien à la parentalité... Pour le think tank, les multinationales françaises étant présentes dans 190 pays, et comptant plus de 5,5 millions de salariés à l'étranger, elles disposent des moyens d'agir pour diffuser des pratiques responsables en faveur de l'égalité femmes-hommes. Frédérique Lellouche, vice-présidente de la Plateforme RSE, Céline Branaa-Roche, co-rapporteuse de [l'avis de France Stratégie](#) sur le sujet et Gilles Bon-Maury, secrétaire permanent de la Plateforme RSE, présenteront ces analyses et débattront sur ces questions.

29 octobre – [Quels combats pour le syndicalisme en Europe ?](#)

Suite à la prise de fonction en tant que président de la Confédération européenne des syndicats (CES), Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, est invité par l'Observatoire du dialogue social de la Fondation Jean Jaurès. Jean Grosset, membre du CESE et président de l'Observatoire, ainsi que Gilles Finchelstein, directeur général de la Fondation Jean-Jaurès aborderont avec le syndicaliste les sujets du dumping fiscal, de la lutte contre les inégalités ou encore du modèle économique de demain.

29 octobre – [Sanctions et commerce international : outil des diplomates et contraintes des entreprises](#)

L'institut Français des relations internationales (IFRI) organise un déjeuner-débat autour de Françoise Nicolas, directeur du Centre Asie de l'Ifri et d'Éric-André Martin, conseiller Europe de l'Ifri, sur les sanctions comme un instrument majeur de l'action extérieure de l'Union. Les participants y débattront de l'efficacité de cet instrument, des contraintes qu'il induit pour les entreprises, des conflits de normes avec les États-Unis, ou encore de son instrumentalisation par des puissances étrangères.

4 novembre – [Enjeux de la cohésion territoriale](#)

La Caisse des dépôts, en partenariat avec la Fondation Jean-Jaurès, la Fondation pour l'innovation politique, l'Institut Montaigne et Terra Nova, organise la restitution d'une série de colloques dédiés aux enjeux de la cohésion territoriale organisés en 2019. La restitution de ces échanges aura lieu en présence d'Éric Lombard, directeur général de la Caisse des dépôts, d'Olivier Sichel, directeur de la Banque des territoires, de Laurent Bigorgne, directeur de l'Institut Montaigne, ou encore de Thierry Pech, directeur général de Terra Nova.

5 novembre – [Quelle\(s\) politique\(s\) d'accueil et d'intégration pour les réfugiés ?](#)

Confrontations Europe organise une conférence sur les enjeux européens de l'immigration et de l'intégration, en présence notamment de Nikolaus Meyer-Landrut, ambassadeur d'Allemagne en France, d'Alain REGNIER, délégué interministériel chargé de l'Accueil et de l'Intégration des Réfugiés, d'Antoine SAVARY, chef d'unité adjoint à la DG HOME de la Commission européenne et de Corinne TORRE, cheffe de mission France à Médecins sans Frontières.

5 novembre – [Les Assises de l'industrie](#)

La Fabrique de l'industrie organise, en partenariat avec l'Usine Nouvelle, une nouvelle édition des Assises de l'industrie. L'évènement portera cette année sur la relocalisation industrielle et le retour du made in France, en présence notamment d'Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances.